



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091\_KNAUF-XTHERM-RENO-SE\_2021-12-01

- 1 Code d'identification unique du produit type : **EPS-EN13163-T(2)-CS(10)40-MU20à40**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances : **Système 3**
- 6.a) Norme harmonisée : **EN 13163:2012+A1:2015**  
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- 7 Performance(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Caractéristiques essentielles																
	Euroclasses	Réaction au feu	Combustion avec incandescence continue	Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses : Art. 68 du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	Indice de l'isolation aux bruits aériens directs	Raideur dynamique	Coefficient d'absorption acoustique	Raideur dynamique	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Résistance thermique	Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression	Résistance à la traction / flexion	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation
KNAUF XTherm Réno SE	E	NPD	Conforme	NPD	de 0.60 (e=20mm) à 10.00 (e=320mm)	0.032	T(2)	20 à 40	CS(10)40	NPD	(3)	(4)	(4)	NPD			

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.  
(2) Valeur tabulée selon EN13163:2012+A2:2016 Annexe F.  
(3) Selon EN13163 : Les performances de réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.  
(4) Selon EN13163 : Les performances thermiques des produits EPS ne varient pas avec le temps.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

**M. Eric HENNEKE, Responsable Environnement et Normalisation Européenne**

À **Wolfgantzen**, le **1 décembre 2021**